

Contexte

Au plus fort de la pandémie, le gouvernement fédéral a créé plusieurs programmes de soutien pour aider les entreprises à faire face aux conséquences économiques des mesures sanitaires adoptées en toute urgence. La Prestation canadienne d'urgence (PCU), la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et le Programme d'embauche pour la relance du Canada (PERC), entre autres initiatives, devaient fournir aux entreprises l'aide nécessaire. Initialement, le secteur de la bienfaisance et à but non lucratif, pourtant un acteur clé pour la prospérité et le bien-être économique de la société canadienne, n'était pas inclus dans ces programmes. S'en sont suivis une énorme mobilisation des membres du secteur et un important travail de sensibilisation quant au rôle du secteur dans l'économie. Malgré cela, lorsque d'autres programmes d'aide ont par la suite été introduits, dont le Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées et le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil, de grands pans du secteur en étaient encore une fois exclus.

Le secteur à but non lucratif canadien est un important acteur sociétal qui est composé de plus de 170 000 organismes de bienfaisance et organismes à but non lucratif (OBNL). Il fournit un emploi à plus de 2,4 millions de personnes et contribue pour plus de 8,3 % au PIB canadien. Les programmes d'aide fédéraux doivent inclure les organismes de bienfaisance et les OBNL. Le présent document d'information présente les particularités propres au secteur qui doivent être prises en compte lors de la conception de futurs programmes de soutien fédéraux.

Aspects à considérer :

Baisse des revenus

Les critères d'admissibilité des précédents programmes de relance, notamment le Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées et le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil, étaient trop restrictifs et rendaient l'accès difficile pour les organismes de bienfaisance et OBNL. Les demandeurs devaient démontrer une baisse de revenus de 40 % ou de 50 %. Pour les membres de notre secteur, une baisse de revenus de cette ampleur aurait des conséquences graves sur la prestation des services, affectant le bien-être des communautés qui en dépendent.

Recommandation :

- *Concevoir les programmes de manière à accommoder les particularités propres aux différents secteurs. Une approche unique ne convient souvent pas, y compris au secteur de la bienfaisance et à but non lucratif.*

Cycle des revenus

Beaucoup d'organismes de bienfaisance et OBNL perçoivent leurs revenus sur une base saisonnière, plutôt que mensuelle, même s'ils emploient du personnel à temps plein pendant toute l'année. Ainsi,

une partie considérable des revenus est générée pendant la saison des fêtes. D'autres organismes dont les revenus proviennent de la prestation de certains services comme les camps d'été ne peuvent les déclarer qu'au moment d'offrir ces services. Les précédents programmes de soutien n'ont pas tenu compte des particularités dans la production de revenus des organismes du secteur. Par conséquent, bon nombre d'entre eux y étaient admissibles seulement pendant les périodes où ils ont généré des revenus, même s'ils maintenaient leurs activités à temps plein.

Recommandation

- *Définir des critères d'admissibilité en tenant compte du secteur de la bienfaisance à but non lucratif. Les critères d'admissibilité devraient permettre aux demandeurs de déterminer la baisse de leurs revenus à l'aide d'une moyenne sur 12 mois, plutôt que sur une base mensuelle.*

Fournisseurs indépendants

L'instabilité inhérente au contexte de financement dans le secteur de la bienfaisance et à but non lucratif amène beaucoup d'organismes à faire appel à des fournisseurs indépendants pour la réalisation de divers mandats. Dans le sous-secteur des arts et de la culture notamment, les fournisseurs indépendants représentent une part considérable de la main-d'œuvre. Malgré leur historique de travail à temps plein, certains fournisseurs indépendants n'étaient pas admissibles à l'aide d'urgence du gouvernement puisqu'ils n'étaient pas considérés comme des employés.

Recommandation

- *Développer des critères d'admissibilité aux programmes d'aide, qui tiennent compte des fournisseurs indépendants.*

Crédits d'impôt

Le gouvernement recourt souvent aux crédits d'impôt pour venir en aide aux entreprises et soulager leur fardeau fiscal ou encourager certaines activités, comme la recherche et le développement. Puisque les organismes de bienfaisance ne paient pas d'impôt sur le revenu, ces mesures ne leur apportent aucun soutien financier.

Recommandation

- *Offrir des mesures d'aide de rechange (p. ex. prêts et subventions) aux organismes de bienfaisance lorsque des crédits d'impôt sont offerts aux entreprises à but lucratif.*

Revenus gagnés

Plus de 40 % des revenus enregistrés par les OBNL proviennent d'activités génératrices de revenus comme la vente de billets, les entreprises sociales et les frais d'adhésion. Parmi les mesures de soutien offertes aux entreprises, plusieurs bénéficieraient également aux OBNL et organismes de bienfaisance,

par exemple le [Programme canadien d'adoption du numérique](#). Ce dernier aide les petites et moyennes entreprises au Canada à faire leur place dans l'univers du commerce électronique et à transposer leurs activités dans l'espace numérique.

Recommandation

- *Concevoir des programmes destinés aux entreprises du secteur privé de manière à y inclure les organismes de bienfaisance et OBNL.*

Soutien aux services-conseils

La disponibilité de ressources nécessaires pour accéder aux programmes d'aide fédéraux a constitué un obstacle pour de nombreux organismes, surtout les plus petits. Ils n'ont ni le temps ni l'expertise ou les compétences financières nécessaires pour préparer une demande. Par conséquent, ces organismes, jugeant le processus trop lourd, décident de ne pas soumettre de demande.

Recommandation

- *Donner aux organismes de bienfaisance et aux OBNL accès à des services de soutien pour les aider dans la préparation des demandes aux programmes.*

Notre secteur est une bouée de sauvetage pour des millions de personnes au Canada et à l'étranger, mais les organismes de bienfaisance et OBNL affrontent d'immenses défis. Pour le bien des communautés qui dépendent de notre travail, le gouvernement doit tenir compte du secteur dans la conception de programmes pour les entreprises. La meilleure façon d'aborder les éléments présentés dans ce document serait la création d'une entité chargée du secteur au sein même de l'appareil gouvernemental permanent, qui serait responsable de veiller au bien-être du secteur en temps de crise comme celle de la pandémie de COVID-19.